

**MAIRIE DE VIGOULET AUZIL**  
**Place André Marty**  
**31320 VIGOULET AUZIL**  
**☎ 05.61.75.60.19 - ☎ 05.62.19.11.87**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 29 avril 2014**

\*\*\*\*\*

Le 29 avril 2014 à 18 h, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sur convocation régulière sous la présidence de M. Jacques SEGERIC, Maire.

Etaient présents : Mmes M. COCHE, S.N. FEHR, S. MOUQUET, Ms F. BLACHEZ, G. BOMSTAIN, J-L. CHAMPEAUX, X. DE BOISSEZON, P. ESPAGNO, J-M. LASSUS, S. RICCI, J. SEGERIC

Absents : Mmes S. CLERC (procuration donnée à Mme S.N. FEHR), C. BAYOT (procuration donnée à Mme S. MOUQUET), K. BYSTRYCKI, M. THEVENIN

Secrétaire de séance: S. RICCI

**ORDRE DU JOUR**

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2014**

**1/02 --NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**2/02 -- VOTE DU TAUX DES TAXES**

**3/02 -- VOTE DU BUDGET 2014**

**Commune**  
**CCAS**

**4/02 --VOTE DES INDEMNITES DES ELUS**

**5/02 -- QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire constate que le quorum est atteint, ouvre la séance et le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2014.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

**1/02 -- NOMINATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Monsieur le Maire propose la nomination au Conseil d'Administration du CCAS des quatre conseillers municipaux suivants : Mmes C. BAYOT, M. COCHE, S. MOUQUET et Mr. S. RICCI. Il propose également la nomination de quatre personnes extérieures au Conseil Municipal : Mmes CARLES-GIBERGUES, DE

MALEFETTE, DORAND et SIMON.

Il est rappelé que le maire préside le Conseil d'Administration du CCAS.

Mr le Maire soumet cette résolution au vote du Conseil. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents la nomination des huit personnes susmentionnées au Conseil d'Administration du CCAS.

## **2/02 -- VOTE DU TAUX DES TAXES**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie-Nathalie FEHR, 2ème adjointe, vice-présidente de la commission des finances, pour présenter ce point.

Mme S.N. FEHR propose de garder pour 2014 le taux des 3 taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) inchangé par rapport au taux 2013.

Mr le Maire soumet cette résolution au vote du Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité des présents.

## **3/02 -- VOTE DU BUDGET 2014**

### **1. BUDGET DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Sylvie-Nathalie FEHR, 2ème adjointe, vice-présidente de la commission des finances, pour présenter ce point.

Mme S.N. FEHR commence son exposé en présentant la méthode employée pour élaborer le budget primitif 2014. Le projet a été élaboré sur la base d'une analyse détaillée des frais de fonctionnement 2012 et 2013 complétée par les divers besoins recensés en termes de travaux, et discuté en Commission des Finances. Le budget s'élève globalement à 958 k€, répartis en 690 k€ en fonctionnement (678 k€ en 2013) et 267 k€ en investissement dont 30 k€ de reste à réaliser de 2013 (53 k€ en 2013).

Compte tenu du délai particulièrement court alloué à la construction du budget, la stratégie structurée d'investissement de la mandature sera traduite dans les budgets à venir à compter de 2015.

### ***BUDGET DE FONCTIONNEMENT :***

Mme FEHR précise que le Conseil Municipal s'efforcera de dégager des marges d'économie sur certains postes déjà identifiés (ex. électricité). D'autre part, les frais de personnels représentant 58% des frais de fonctionnement, il conviendra de s'efforcer à ramener ce taux à un niveau plus proche de celui des communes semblables à Vigoulet-Auzil. Le départ prochain à la retraite annoncé par Mme Surin permettra d'aller dans ce sens.

Mme FEHR souligne également l'évolution significative du poste lié aux honoraires : aux 9k€ de frais d'avocats engagés par l'ancienne mairie au 1<sup>er</sup> trimestre 2014, sera ajouté un budget pour les prestations d'un cabinet de conseil en urbanisme ainsi que celles d'un bureau d'études pour la sécurisation de la circulation. Il s'agit d'une évolution purement conjoncturelle liée aux chantiers en cours en terme d'urbanisation.

### ***BUDGET D'INVESTISSEMENT :***

- Un 1<sup>er</sup> poste pour un montant de 38 k€ concerne les dépenses dites d'urgence seront faites pour des travaux de sécurisation de la crèche et de l'école.
- Un 2<sup>ème</sup> poste portera sur la sécurisation des voies de circulation par la construction de trottoirs Avenue des Pyrénées pour un montant de 130 k€ (montant global de l'investissement 295 k€ intégrant une subvention de 165K€). A noter que cette subvention est acquise jusqu'à fin 2014, et que l'action actuelle porte sur la diminution du coût du mètre linéaire de trottoir afin d'optimiser cet investissement.

De plus, l'acquisition a été faite au cours du mandat précédent de 2 radars pédagogiques a priori destinés à l'avenue des Côteaux et à l'avenue des Crêtes.

- Enfin un 3<sup>ème</sup> poste concernera l'amélioration des services municipaux : acquisition d'une tondeuse

autoportée d'occasion (15 k€), rénovation de la cabane du Tennis (26 k€ supplémentaire pour porter la dotation globale à 40 k€), mise à niveau de matériels informatiques et du logiciel de gestion (3 k€) et amélioration du site Web de la mairie (4 k€).

#### **FINANCEMENT DU BUDGET :**

Compte tenu du report de l'excédent budgétaire 2013 représentant un montant de 193 k€, les investissements mentionnés plus haut sont auto finançables. Néanmoins, il est proposé de développer une stratégie d'investissement financée par emprunt et de lier la durée du financement des infrastructures à leur durée d'utilisation. Vigoulet Auzil n'ayant aucun endettement à ce jour, le niveau actuellement très bas des taux d'intérêt rend ce recours à l'emprunt favorable. Les montants alloués à l'amortissement de cet endettement seront strictement compensés par une optimisation des charges de fonctionnement. Le montant d'emprunt envisagé couvre le financement des trottoirs et de la « cabane » du Tennis, et représenterait suivant une approche de taux prudente un montant d'amortissement annuel maximum de 14 K€.

Mr le Maire soumet cette résolution de budget primitif 2014 au vote du Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité des présents. Ce budget sera donc transmis le 30 avril aux services de la préfecture.

#### **2. BUDGET DU CCAS :**

Mme S.N. FEHR propose une dotation communale de 5000 € pour un budget global du CCAS de 5750 €.

Mr le Maire soumet cette résolution au vote du Conseil Municipal, qui, après avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité des présents.

#### **4/02 --VOTE DES INDEMNITES DES ELUS**

Monsieur le Maire, après avoir lu les dispositions réglementaires concernant les indemnités du maire et de ses 4 adjoints, propose que le montant global des indemnités des adjoints soit réparti en 6, soit les 4 adjoints ainsi que le conseiller responsable des personnels (Mr G. Bomstain) et celui en charge des travaux et de l'entretien (Mr JM. Lassus). Le montant proposé des indemnités est de 1178,45 € bruts pour Monsieur le Maire et de 209.08 € bruts pour chacun des adjoints ainsi que MM. Bomstain et Lassus.

Mr le Maire soumet cette résolution au vote du Conseil Municipal, qui, après avoir délibéré, l'approuve par 10 voix pour et 2 abstentions (MM. Bomstain et Lassus).

#### **7/02 -- QUESTIONS DIVERSES**

##### **Tableau pour les prochaines élections européennes :**

Monsieur le Maire rappelle que ces élections se dérouleront le 25 mai et qu'il est nécessaire de nommer un président de bureau assisté de 2 assesseurs par tranches de 2 heures pendant la période d'ouverture du bureau de vote. Après discussion, le tableau du bureau est finalisé.

##### **CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est demandé de désigner une liste de 24 contribuables de la Commune, dont 2 propriétaires n'habitant pas la commune, liste à envoyer au Directeur Régional des Finances Publiques qui désignera parmi cette liste 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Sur les 24 noms, il est proposé de désigner 8 conseillers municipaux. En plus des 2 propriétaires non résidents, il faudra donc désigner 14 habitants contribuables.

##### **Non-valeurs :**

Par « non-valeurs », il faut comprendre les factures non recouvrées, dont certaines remontent à 2003, qui représentent un montant global d'environ 4k€ (dont 3 k€ dus par l'ancien propriétaire du Poney Club). Afin d'apurer les comptes, et au vu de la quasi-impossibilité de recouvrer cette somme,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer ce montant pour perte dans les comptes. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la résolution proposée à l'unanimité des présents.

**UDAF 31 (Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Garonne) :**

Monsieur le Maire désigne Madame Catherine BAYOT représentante du Conseil Municipal auprès de l'UDAF-HG

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des présents.

**Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage :**

Monsieur le Maire désigne Mr F. BLACHEZ représentant titulaire de la Commune au conseil syndical du syndicat mixte, et Mr P. ESPAGNO représentant suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité des présents.

**Tour de table :**

Mr G. BOMSTAIN propose de modifier les horaires de travail d'un agent d'encadrement technique stagiaire. Cet agent assure actuellement 28 heures de travail hebdomadaires sur 3 jours (lundi, mardi et mercredi) ce qui pose des problèmes d'organisation. Mr BOMSTAIN propose de nouveaux horaires sur 5 jours, permettant ainsi une présence plus équilibrée sur la semaine.

Mr le Maire soumet cette proposition au vote du Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité des présents.

Mr JL. CHAMPEAUX fait un point d'information sur la mise en place du contrat téléphonie/internet SFR. L'accès Internet de la bibliothèque est de nouveau opérationnel, tandis que l'école sera équipée dans les jours qui suivent pour être opérationnelle avant le retour des vacances. Concernant le contrat pour la mairie, il s'avère que celui-ci n'est pas du tout adapté aux besoins. Mr CHAMPEAUX va examiner la possibilité de résilier l'abonnement SFR et revenir à un abonnement auprès d'ORANGE.

**Date du prochain conseil municipal :**

La date du prochain conseil est fixée au mercredi 21 mai 2014 à 20h.

Aucun Conseiller n'ayant d'autre question diverse et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h00.

Jacques SEGERIC  
Maire

Xavier DE BOISSEZON  
1er adjoint

Sylvie-Nathalie FEHR  
2<sup>ème</sup> adjoint

Stéphane RICCI  
3<sup>ème</sup> adjoint

Jean-Louis CHAMPEAUX  
4<sup>ème</sup> adjoint

Gérard BOMSTAIN

Sylvie MOUQUET

François BLACHEZ

Jean-Marc LASSUS

Marie COCHE

Pierre ESPAGNO